

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**DU MERCREDI 27 Juillet 2016**

**SOMMAIRE**

***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS***

***Communications***

1. Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT des 3 Vallées et des modifications apportées depuis le dernier Comité Syndical, la réunion Publique et la réunion avec les Personnes Publiques Associées.
2. Présentation des modifications du PADD pour une mise en cohérence avec le DOO

***EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR***

1. Désignation d'un nouveau Délégué Syndical : Commune de Saint Jean de Tholome  
Rapporteur : M. Le Président
2. Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical  
Rapporteur : M. Le Président

***Questions orales***

L'an deux mille seize, le vingt-sept Juillet, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de Boège, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 20 Juillet 2016  
Nombre de délégués en exercice : 19 / Quorum 10  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 17

**Présents :** Mesdames/Messieurs : Joël BUCHACA, Chantal BEL, Laurent DETRAZ, Fabienne SCHERRER, Patrick CHARDON, Marielle DURET, Carole BUCZ, Gilles SAUTHIER, Bernard CHATEL, Pascal POCHAT-BARON, Bruno FOREL, Jacqueline JACQUET, Roland PINGET, Daniel TOLETTI, Marie Laure DOMINGUES, Daniel TOLETTI, Pierre-Henri MOSSUZ.

**Absents excusés :** Mesdames/Messieurs, Julien GAMBARINI, Yann OREMUS, Serge PITTET, Denis MOUCHET.

**Délégué donnant pouvoir :** /

**Assistent :** Marc BRON, Alain PERNOLLET, Max MEYNET-CORDONNIER Yves DUPRAZ,

Madame Fabienne SCHERRER, est nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **8 Juin 2016** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## COMMUNICATION

### 1°/ Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT des 3 Vallées

Monsieur le Président remercie les personnes présentes pour leur travail et leur investissement dans l'élaboration du SCoT. En date du 26 Juillet, suite à la réunion avec les personnes publiques associées le 1<sup>er</sup> Juillet dernier, la Direction Départementale des Territoires de Haute Savoie nous a fait parvenir un courrier synthétisant ses différentes remarques sur le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Après une lecture de ce courrier auprès du comité syndical, il est décidé d'apporter des réponses.

Les élus souhaitent insister sur le fait que le SCoT, depuis la loi ALUR, est un document intégrateur. A ce titre, il est perçu comme une chance pour notre politique d'aménagement et les élus du territoire s'en sont saisis avec intérêt et enthousiasme.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUILLET 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

Un premier retour sur l'équilibre entre le nombre de prescriptions et recommandations a été formulé. M. Le Président précise que les prescriptions recouvrent à la fois les notions d'objectif et d'orientation édictées dans le code de l'urbanisme. Elles ont une portée forte selon le principe de compatibilité. Les recommandations quant à elles, illustrent et informent quant à la manière de mettre en pratique les orientations du DOO, elles proposent un mode opératoire, des outils à mobiliser ou des conseils. Elles se retrouvent dans les Documents d'Urbanisme Locaux (DUL) ou également dans d'autres documents stratégiques ou opérationnels.

La relative distance du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) avec la dimension opérationnelle avait conduit les membres des commissions thématiques et le Comité Syndical à être davantage sur de la recommandation que de la prescription. Par ailleurs, les élus ont réaffirmé leur volonté de maintenir la liberté communale dans ses capacités d'action.

Après un examen exhaustif de chaque recommandation par le conseil syndical, une vingtaine de recommandations sont devenues des prescriptions, notamment sur la question des paysages, l'identification des gisements foncier ou encore l'obligation de réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour toute extension de ZAE.

L'équilibre entre les prescriptions et les recommandations est ainsi passé d'un rapport de 56 Prescriptions pour 146 Recommandations sur le premier document à 76 Prescriptions pour 126 Recommandations dans la version qui sera arrêtée.

Sur la question des OAP, Le comité Syndical s'est prononcé favorablement pour diminuer le seuil de réalisation d'une OAP pour toute urbanisation d'un tènement de plus de 6 000 m<sup>2</sup>. Il est recommandé dans certains cas de figure, notamment dans les centralités villageoises, d'en établir en deçà, mais à partir de ce seuil, l'OAP revêtira un caractère obligatoire.

Notre méthode de calcul de la consommation foncière s'attachait à compter à partir des dents creuses supérieures à 1800 m<sup>2</sup>. La suppression de toute idée de rétention foncière permettait de compenser l'éventuelle majoration des besoins en foncier issue du niveau à priori élevé de ce seuil (division parcellaire, mutation du parc, réhabilitation... sur des parcelles inférieures à 1800 m<sup>2</sup>). Soucieux de répondre à cette demande et partageant la volonté de réduire notre consommation foncière, les membres du Comité Syndical ont décidé d'abaisser le seuil de la dent creuse à 1 600 m<sup>2</sup> en y intégrant une part de rétention de 10 à 20 % à justifier.

Nous avons également été alertés sur la justification nécessaire des choix nous ayant amenés à évaluer un besoin de près de 30 Ha dédiés aux activités économiques. Cette nécessité de foncier à vocation économique est réelle. Elle est la condition nécessaire à l'accueil des nouveaux actifs et des entreprises afin qu'ils puissent répondre aux enjeux économiques et de développement durable de demain. Cette justification apparaîtra dans le rapport de présentation au moment de l'arrêt du projet de SCoT prévu pour le 19 Octobre 2016. Nous ne nions pas les relations économiques fortes qui nous lient au bassin Genevois et à la vallée de l'Arve mais nous ne voulons ni être un territoire dortoir, ni un espace économique dépendant. Notre économie est fortement présente et nous souhaitons la résidentialiser et la renforcer. En outre, notre territoire offre de réelles opportunités à l'économie nouvelle.

Par ailleurs, pour garantir la qualité d'une éventuelle nouvelle ZAE, les membres du Conseil Syndical ont décidé d'ajouter une prescription et de conditionner sa création à la réalisation d'une étude d'impact prévue par l'article L141-9 2° du code de l'Urbanisme.

#### **COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUILLET 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

Attentif aux questions sociales, M. Le Président rappelle que le législateur a donné la possibilité au SCoT de définir les principes de la politique de l'habitat. Les typologies de logements que le SCoT prescrit à chaque commune et ce, en fonction de son statut dans l'armature territoriale, réorienteront les formes de logements vers une offre immobilière plus accessible permettant de répondre en partie à un objectif de parcours résidentiel et de mixité sociale. La mise en application de cette compétence relève de l'échelon communal et même si aucune d'entre elle n'est soumise à des obligations de production, ces dernières ont depuis longtemps intégré cette question dans leur offre de logements. Afin de ne pas fragiliser juridiquement notre DOO, les élus ont préféré encourager les communes à continuer cette démarche par des recommandations plutôt que des prescriptions. Le souhait de la Direction Départementale des Territoires d'aller plus avant dans cette direction en nous incitant à être prescriptif a été entendu par le Comité Syndical qui a décidé d'imposer au-delà de la production d'une typologie de logements plus accessibles (intermédiaire, collectif) un taux minimum de production de 15 % de logements aidés dans les Pôles et de 8 % dans les Bourgs, les villages restant dans le cadre de la recommandation.

## **2°/ Présentation des modifications du PADD pour une mise en cohérence avec le DOO**

Seront modifiés dans le PADD :

### **AXE I: Un territoire d'accueil à conforter en préservant les équilibres territoriaux et la proximité**

**Objectif 1.2 :** Proposer une offre de logements pour tous, sans compromettre le cadre paysager, patrimonial et architectural

Les éléments de définition des formes urbaines seront revus. L'Habitat intermédiaire sera corrigé en enlevant « l'entrée du logement a un caractère privatif. »

La carte de synthèse de l'armature environnementale et paysagère sera modifiée également afin de mettre à jour les séquences paysagères et recalculer les cours d'eau.

La carte de synthèse de l'économie se verra rajouter un ponctuel « zone d'activité secondaire à valoriser » sur Mégevette

La carte de synthèse du tourisme se verra rajouter sur la partie Est de Mégevette et au plateau des Moises des espaces mixtes à conforter.

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

**Délibération N° 2016/07/01**

**1. – Installation d'un nouveau délégué- Commune de Saint Jean de Tholome  
Rapporteur : M. Le Président**

Suite à la démission de Mme Isabelle LEGRIS, déléguée suppléante au SCoT des 3 Vallées, le conseil municipal de la Commune de Saint Jean de Tholome a désigné, en délibération N° 201631 du 13 Juin 2016 Mr Pierre-Henri MOSSUZ, pour représenter sa Commune au sein du Conseil Syndical du SCoT des 3 Vallées.

***Ce délégué est installé***

***Le Comité Syndical du SCoT des 3 vallées, en prend Acte. La liste des délégués du SCOT est désormais ainsi établie :***

***- en qualité de délégués titulaires***

représentant la Commune	Nom	Prénom
Boège	SCHERRER	Fabienne
Bogève	CHARDON	Patrick
Burdignin	SAUTHIER	Gilles
Faucigny	CHATEL	Bernard
Fillinges	FOREL	Bruno
Habère-Lullin	DURET	Marielle
Habère-Poche	JACQUET	Jacqueline
La Tour	REVUZ	Daniel
Marcellaz	CHAPUIS	Bernard
Megevette	BEL	Chantal
Onnion	DOMINGUES	Marie-Laure
Peillonex	TOLETTI	Daniel
Saint André de Boège	DETRAZ	Laurent
Saint Jean de Tholome	CHAFFARD	Christine
Saint Jeoire	BUCZ	Carole
Saxel	MOUCHET	Denis
Villard	PINGET	Rolland
Ville en Sallaz	CHENEVAL	Laurette
Viuz en Sallaz	PITTET	Serge

**- en qualité de délégués Suppléants**

représentant la Commune	Nom	Prénom
<b>Boège</b>	MUSARD	Jean-Paul
<b>Bogève</b>	ROCH	Jacqueline
<b>Burdignin</b>	DUPRAZ	Yves
<b>Faucigny</b>	PERNOLLET	Alain
<b>Fillinges</b>	CHENEVAL	Paul
<b>Habère-Lullin</b>	OREMUS	Yann
<b>Habère-Poche</b>	BRON	Marc
<b>La Tour</b>	PELLISSON	Jean
<b>Marcellaz</b>	GAVILLET	Léon
<b>Megevette</b>	GAMBARINI	Julien
<b>Onnion</b>	VELAT	Jocelyne
<b>Peillonex</b>	BOSC	Catherine
<b>Saint André de Boège</b>	BOSSON	Jean-François
<b>Saint Jean de Tholome</b>	MOSSUZ	Pierre-Henri
<b>Saint Jeoire</b>	ZADJIAN	Eric
<b>Saxel</b>	NICOLAS	Luc
<b>Villard</b>	DUFOURD	Pierrick
<b>Ville en Sallaz</b>	BUCHACA	Joël
<b>Viuz en Sallaz</b>	POCHAT-BARON	Pascal

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/07/2016*

## **Délibération N°2016/07/02**

### **2. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :

**Le Mercredi 19 Octobre à 18 h 30 à Onnion.**

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

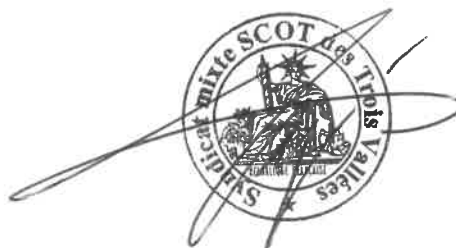
**Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte**

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/07/2016

## **QUESTIONS ORALES**

**Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées,  
lève la séance à 20 h 50**

Marcellaz, le 10 Aout 2016  
Bruno FOREL,  
Président du SCoT



**Compte-rendu affiché du 11 Aout 2016 au 11 Septembre 2016 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées  
[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) et transmis le 11 Aout aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUILLET 2016**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)